



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE
DU 24 MAI 2020

Nombre de Membres

* en exercice : 11
* présents : 09
* votants : 10

Date de convocation :
21/05/2020
Date d'affichage :
21/05/2020

L'an deux mil vingt et le **24 mai à 11h00** le Conseil Municipal de Tourette-du-Château, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale avec autorisation de la préfecture.

Présents : 09 : Mesdames : ROCCIA Sabrina, ORAGNIER Sylvie, SARTORI Sonia ;
Messieurs : BAUDOIN Laurent, BLANCHOIN Paul, DELOUVRIER Éric,
PAILLOT Thierry, CHARVIN Jérôme, PIERRET Gilles ;

Absents : 02 : Messieurs : MASSEGLIA Mario et MAURIN Patrick

Pouvoir : 01 : De Monsieur Maurin Patrick à Monsieur Laurent BAUDOIN ;

Secrétaire : Monsieur DELOUVRIER Eric a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre de postes d'adjoints
- Election des Adjoints
- Indemnités du Maire et des Adjoints
- Conseillers communautaires et remplaçant
- Délégation de compétences au maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT
- Délégation de compétences du maire à instruire un PC

Monsieur le Maire ouvre la séance, il annonce qu'une procuration de Monsieur MAURIN Patrick lui a été donnée et que ce dernier est en accord avec ce qui est prévu à l'ordre du jour. Le quorum est atteint.

Monsieur Paul BLANCHOIN, le doyen du conseil, prend la parole et fait lecture de la « charte des Elus », il propose ensuite de passer à l'élection du maire.

Election du Maire

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Mr BAUDOIN Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Suite à cette élection Monsieur le Maire, Laurent BAUDOIN reprend la parole

Détermination du nombre de postes d'adjoints

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstentions :	0

DECIDE, la création de trois (3) postes d'adjoints au maire.

Election des Adjoints

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de premier Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur MAURIN Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint au maire.

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de deuxième Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	6

Monsieur DELOUVRIER Eric ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au maire.

Monsieur le Maire fait donc appel à candidatures pour l'élection du poste de troisième Adjoint.

Nombre de bulletins :	10
Bulletins blancs ou nuls :	02
Suffrages exprimés :	08
Majorité absolue :	6

Monsieur CHARVIN Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

Indemnités Elus

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De porter les indemnités de fonction à neuf cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingts centimes (991.80 €) brut par mois pour le Maire et trois cent quatre-vingt-cinq euros et cinq centimes (385.05 €) brut par mois pour chacun des Adjoints, à compter du 01 Juin 2020
- De régler les indemnités par mois,

Conseiller communautaire et remplaçant

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions, de confier la fonction de conseiller communautaire suppléant à Monsieur MAURIN Patrick et le poste de conseiller communautaire titulaire à Monsieur BAUDOIN Laurent.

Délégations consenties au maire par le conseil municipal en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : **10**
Voix contre : **0**
Abstentions : **0**

Décide pour la durée du présent mandat, de déléguer au maire un certain nombre des compétences du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22).

Délégation de Compétences du maire à instruire un PC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :

Voix pour : **10**
Voix contre : **0**
Abstentions : **0**

Décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation d'instruire un permis de construire.

Questions diverses

Aucune question

Pas de question du public

Fin du conseil municipal

Monsieur le Maire déclare la fin des questions du public à 12h05.

Le Maire
Laurent BAUDOIN

